

## DÉCISION DU MAIRE N° 23/16

### Portant sur la location d'un local pour la location de vélos au camping municipal La Grigne – Saison 2023-

La Maire de la commune de Le Porge,

- En vertu** de la délégation de missions qui lui a été conférée par délibération du Conseil Municipal en date du 26 mai 2020 (conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) ;
- Vu** la décision du jury d'attribution en date du 20/03/2023 ;
- Vu** l'offre présentée par FUN BIKE LOCATIONS VELOS ;

### DECIDE

De valider la proposition de la société FUN BIKE LOCATIONS VÉLOS - avenue de l'océan - 33121 CARCANS, pour la location d'un local pour une activité de location de vélos pour la saison 2023 (contrat renouvelable deux fois pour une durée identique par expresse reconduction, pour un montant de 1 666,67 euros HT soit 2 000 euros TTC.

La dépense est inscrite au budget « Camping » 2023.

Le Conseil Municipal sera régulièrement informé de cette décision lors de la prochaine séance.

Le Porge, le 28 mars 2023

La Maire,

Sophie BRANA



La Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et sa publication.